

PANORAMA DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN CORSE

RITRATTU DI L'ECUNUMIA SUCIALE È SULIDARIA

L'économie sociale et solidaire (ESS) regroupe des entreprises privées organisées collectivement sous la forme d'associations, de coopératives, de mutuelles, de fondations et d'entreprises sociales.

Elle est une économie du quotidien, multi-sectorielle et ancrée dans les territoires.

L'ESS est présente dans l'ensemble des secteurs d'activité de l'économie, depuis les services aux entreprises et aux personnes jusqu'à l'industrie, en passant par l'agriculture, le commerce ou le bâtiment.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ESS EN CORSE

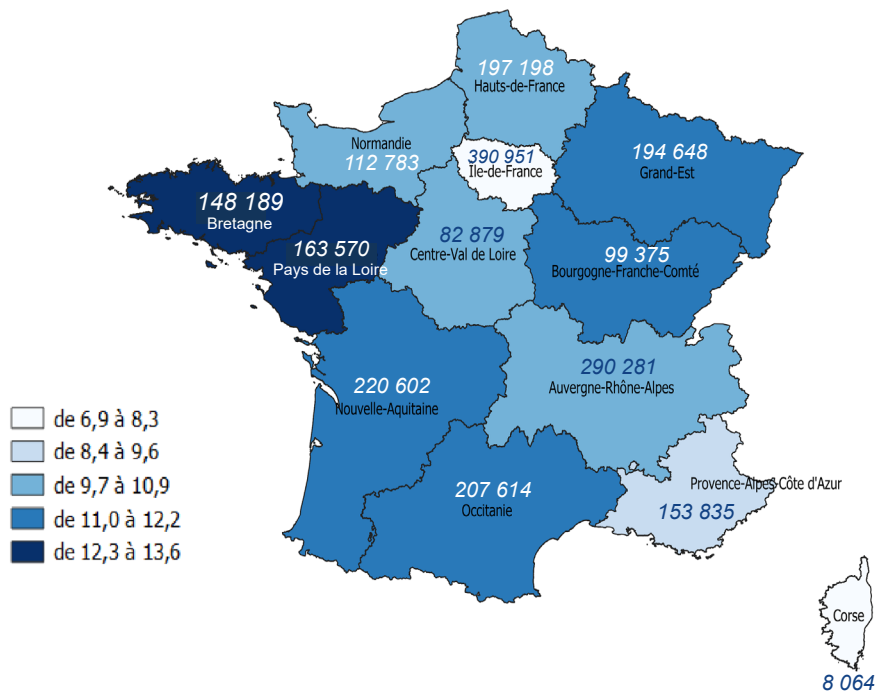
I SCRIFFI CHJAVI DI L'ESS IN CORSICA

- 1 040 établissements employeurs, dont
- 85,3 % sont des structures associatives,
- 8,1 % des coopératives, et
- 6,5 % des mutuelles
- 8 064 emplois salariés de l'économie sociale et solidaire, soit
- 10,7 % de l'ensemble des emplois du secteur privé
- 6 889 équivalents temps plein (ETP)
- 71 % des emplois sont féminins
- 217,3 millions d'euros de rémunérations brutes annuelles versées (hors charges patronales)

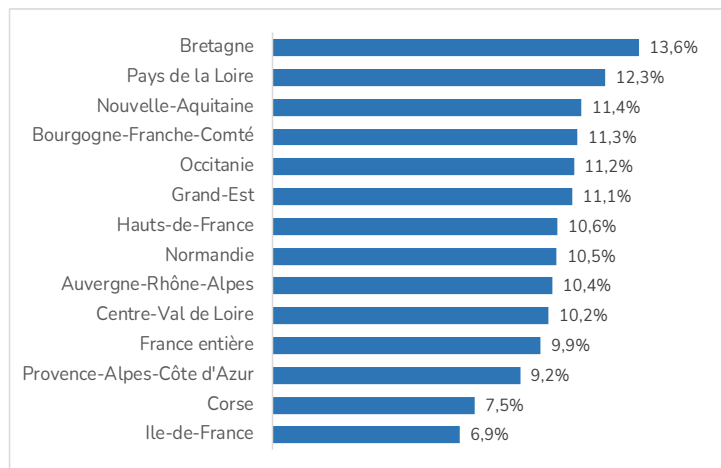
SOURCE : INSEE - FLORES 2019 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT CORSISTAT



VOLUMES ET PARTS DES EMPLOIS ESS EN RÉGION



POIDS DE L'ESS DANS L'EMPLOI DES TERRITOIRES MÉTROPOLITAINS



L'Économie Sociale et Solidaire (ESS), représente 9,9 % de l'emploi national métropolitain, soit 2,3 millions.

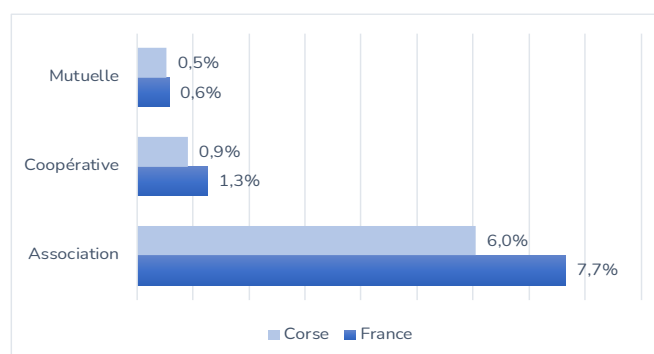
Cette économie est inégalement présente au sein des territoires. Les quatre régions ayant les plus fortes concentrations d'emplois de l'ESS sont : la Bretagne avec 13,6 % de l'emploi régional (privé et public), suivie du Pays de la Loire avec 12,3 % puis la Nouvelle Aquitaine 11,4 % et l'Occitanie à 11,2 %.

La Corse se situe parmi les régions de France métropolitaine où la part de l'emploi ESS y est la moins élevée, soit 7,5 % des effectifs salariés de l'île.

Les mutuelles recensent 0,5 % du total des salariés insulaires et 0,9 % œuvrent dans les coopératives. La part de l'emploi au sein des structures de ces deux statuts est assez semblable en Corse et au national.

En revanche les associations enregistrent 6 % de l'emploi régional (privé et public) de l'île, contre 7,7 % sur l'ensemble du territoire.

POIDS DE L'ESS DANS L'EMPLOI PAR STATUT EN CORSE ET EN FRANCE



LA PLURALITÉ DES MODÈLES DE L'ESS

A PLURALITÀ DI I MUDELLI DI L'ESS

LES ASSOCIATIONS

Les associations représentent une figure structurante de la vie citoyenne et économique française. C'est par elles que s'organisent des activités de toute sorte dans le domaine des arts, des sports, des loisirs, du tourisme, mais aussi par elles que se défendent des causes politiques et que se construisent une variété de services économiques et sociaux répondant aux besoins de leurs adhérents et de l'ensemble de la société. Les associations sont représentées à l'échelle nationale par **Le Mouvement Associatif**.

LES MUTUELLES

Préfiguratrices de la sécurité sociale, les mutuelles sont des actrices majeures de l'entraide et de la solidarité en France. Elles permettent à leurs adhérents de disposer de garanties financières face aux aléas de la vie et gèrent de nombreux établissements de soin et d'action sociale.

Elles sont représentées par **l'Association des Assureurs Mutualistes** (mutuelles d'assurance des biens et personnes) et la Fédération Nationale de la Mutualité Française (mutuelles de santé et de prévoyance).

LES FONDATIONS

Les fondations sont des organisations majeures de la philanthropie. Elles collectent et redistribuent plusieurs milliards d'euros de fonds à des projets d'intérêt général. Elles sont aussi gestionnaires d'hôpitaux à but non lucratif, de nombreux établissements d'hébergement sociaux, ou encore d'établissements d'enseignement et de recherche.

Elles sont représentées par le **Centre Français des Fonds et Fondations**.

LES COOPÉRATIVES

Les coopératives participent activement au développement économique et démocratique des territoires.

Leurs sociétaires peuvent être des entreprises désirant mutualiser leurs ressources, des usagers souhaitant reprendre en main les services dont ils bénéficient ou encore les travailleurs pour mieux agir sur leurs outils de production.

Elles sont fédérées au sein du **réseau Coop Fr**.

LES SOCIÉTÉS COMMERCIALE DE L'ESS

Nouveau statut prévu dans la loi de 2014, les sociétés commerciales de l'ESS sont des entreprises dont l'objet ne se réduit pas au partage des bénéfices, dont la gouvernance est collective, et dont les modalités de gestion imposent le report à nouveau et la mise en réserve obligatoire impartageable d'une partie de leurs bénéfices. Présentes dans des secteurs d'activités comme le réemploi et le recyclage, l'insertion, le numérique, la finance solidaire, le commerce équitable, elles se fédèrent aujourd'hui au sein du **Mouvement Impact France**.

L'AGRÉMENT «ENTREPRISES SOLIDAIRES D'UTILITÉ SOCIALE»

L'agrément ESUS est délivré aux entreprises justifiant d'une forte utilité sociale afin de pouvoir bénéficier des fonds de l'épargne solidaire, de soutien et de financements publics, ainsi que d'une meilleure visibilité de leurs activités.

LE 31 JUILLET 2014 UNE LOI DONNE À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE UNE DÉFINITION LÉGALE

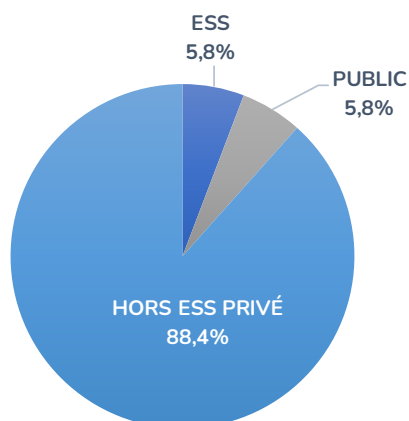
Selon la loi, l'ESS est « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine ». Les entreprises de l'ESS remplissent les conditions suivantes :

- un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices,
- une gouvernance démocratique, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise,
- une gestion conforme aux principes suivants :
 - les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise,
 - les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées [...].

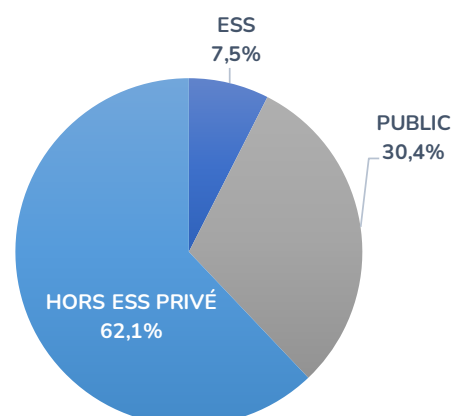
L'économie sociale et solidaire est composée des activités de production, de transformation, de distribution, d'échange et de consommation de biens ou de services sous la forme :

- de coopératives, de mutuelles, d'unions, de fondations ou d'associations,
- de sociétés commerciales qui, aux termes de leurs statuts, remplissent certaines conditions.

POIDS DES EMPLOIS DE L'ESS



POIDS DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ESS



	ÉTABLISSEMENTS	EFFECTIFS AU 31/12	ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN	RÉMUNÉRATIONS BRUTES	SALAIRE ANNUEL BRUT PAR ETP
Associations	887 (85,3 %)	6 517 (80,8 %)	5 494	152 112 029 € (70,0 %)	27 686 €
Coopératives	84 (8,1 %)	977 (12,1 %)	901	45 085 103 € (20,7 %)	50 038 €
Mutuelles	68 (6,5 %)	569 (7,1 %)	493	20 096 085 € (9,2 %)	40 762 €
Fondation	1 (0,1 %)	Secret ¹	Secret	Secret	Secret
Ensemble ESS	1 040	8 064	6 889	217 326 748 €	31 546 €

¹ Le secret statistique est défini par la loi n°51 - 711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le respect en matière de statistiques. Pour les entreprises, on en publie aucun résultat qui concerne moins de trois entreprises, ni aucune données pour laquelle une seule entreprise représente 85 % ou plus de la valeur obtenue (définition INSEE)

En 2019, en Corse, les structures de l'Économie Sociale et Solidaire comptent 1 040 établissements employant 8 064 salariés, soit 6 889 Équivalents Temps Plein (ETP).

Ainsi, les associations, coopératives, mutuelles et fondation représentent 7,5 % de l'effectif salarié régional, et 5,8 % des établissements. Dans le privé, le poids de l'ESS est de 6,1 % pour les établissements et de 10,8 % pour les emplois.

Parmi les quatre familles de l'ESS, ce sont les associations qui comptent le plus grand nombre d'établissements (887 soit 85,3 %) mais aussi

d'emplois 6 517 (80,8 %), sur l'année la masse salariale brute est de 152,1 millions d'euros.

Les coopératives suivent avec 84 établissements et 977 emplois soit respectivement 8,1 % et 12,1 % de l'ESS régionale.

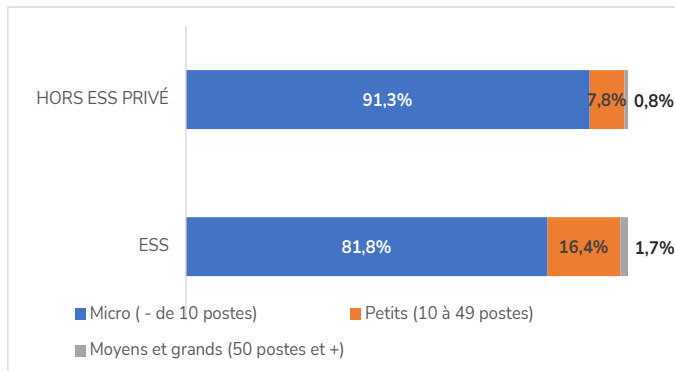
Les mutuelles dénombrent 68 structures employant 569 salariés, enfin seule 1 fondation est répertoriée en Corse.

Le salaire annuel brut moyen au sein de l'ESS s'élève à 31 546 €, il est de 27 686 € dans les associations, 50 038 € dans les coopératives et 40 762 € dans les mutuelles.

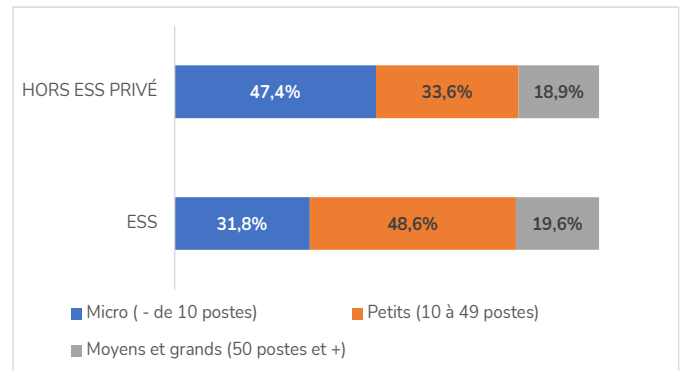
L'ESS UN EMPLOYEUR DE TAILLE L'ESS SURGENTE D'IMPIEGHI MAIÒ

SOURCE : INSEE - FLORES 2019 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT CORSISTAT

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR TAILLE



RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENTS



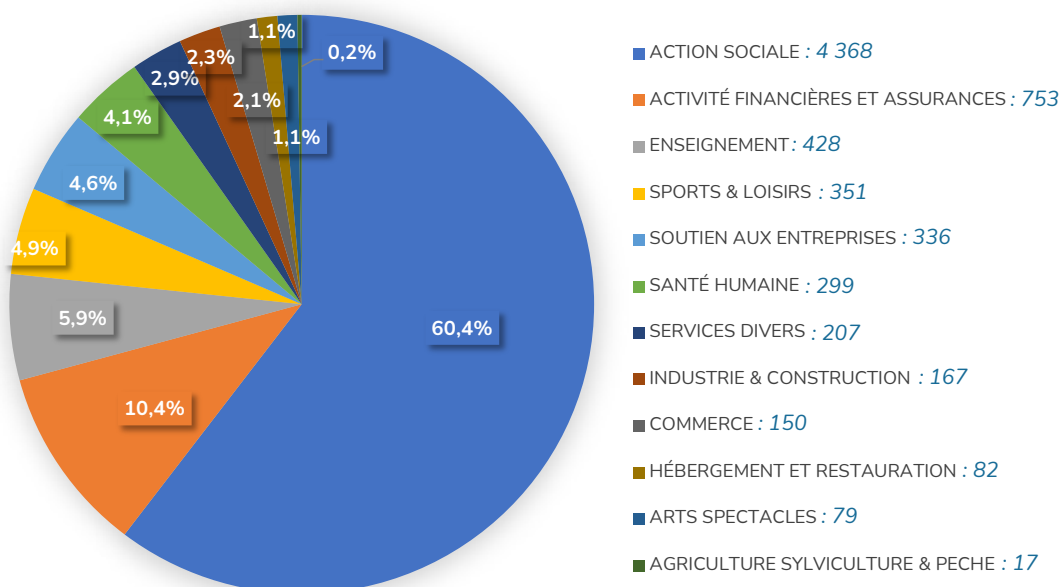
Dans, l'ESS comme dans le reste de l'économie privée, ce sont les micro-établissements (moins de 10 salariés) qui sont très nettement majoritaires (respectivement 81,8 % et 91,3 %).

Aussi, 48,5 % des salariés de l'ESS sont employés dans un petit établissement (10 à 49 postes), la part est d'un tiers (33,6 %) pour le reste du privé.

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ DE L'ESS I SETTORI D'ATTIVITÀ DI L'ESS

SOURCE : INSEE - FLORES 2019 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT CORSISTAT

RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



L'économie sociale et solidaire œuvre singulièrement dans le tertiaire, avec la majorité de ses structures qui réalisent des activités de services.

Ainsi, en termes d'effectifs, le secteur de l'action sociale s'impose largement avec

près de 60,4 % des salariés de l'ESS y exerçant leur activité, soit 20 points de plus qu'au niveau national. Viennent ensuite bien plus loin derrière les secteurs des activités financières et d'assurances (10,4 %) et l'enseignement (5,9 %).

ZOOM SUR L'ACTION SOCIALE, PREMIER SECTEUR EMPLOYEUR DE L'ESS

Le vieillissement de la population est susceptible de conduire à une augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes dans les années à venir.

À l'horizon 2030, la Corse compterait ainsi 21 000 personnes dépendantes âgées de 60 ans ou plus, dont 19 000 à domicile d'après les projections de l'INSEE.

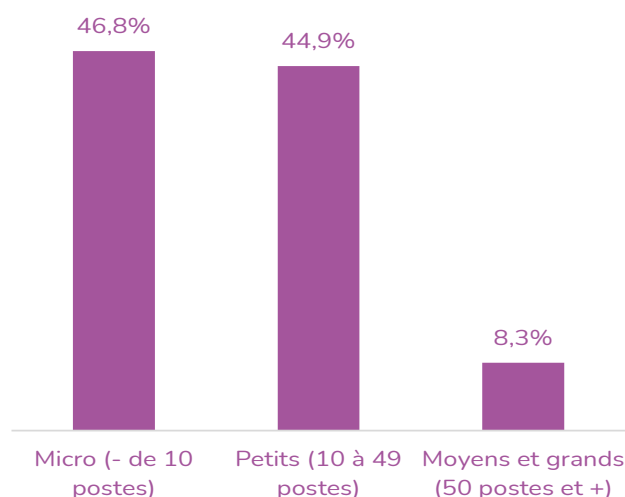
Dans la région, le maintien à domicile des seniors dépendants est particulièrement important : il concerne neuf personnes sur dix contre huit sur dix

en France métropolitaine. En effet, les personnes âgées vivent plus souvent en famille qu'au niveau national et bénéficient davantage de l'appui de leurs proches. De plus, l'offre en aidants professionnels, en particulier infirmiers, est plus développée dans la région.

Ce vieillissement de la population suppose donc d'adapter les moyens qui permettent de bien vieillir, et les entreprises de l'ESS se présentent de ce fait comme actrices incontournables de la transition démographique.

	Nombre établissements	Effectifs
Aide a domicile	77	2 075
Hébergement medico-social et social	43	996
Autres actions sociales	77	817
Aide par le travail	5	317
Accueil des jeunes enfants	25	163
Total	227	4 368

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ACTION SOCIALE PAR TAILLE



SOURCE : INSEE - FLORES 2019 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT CORSISTAT

65 % des salariés de l'action sociale en Corse, œuvrent dans une structure de l'ESS, soit

4 368 employés, dans

216 associations

10 mutuelles

1 coopérative

42,6 % des rémunérations brutes versées de l'ensemble de l'économie sociale et solidaire

81,2 % des employés du secteur sont des femmes, dont

63,3 % appartiennent à la catégorie socio-professionnelle des employés

2/3 des employés occupent le poste d'aide à domicile

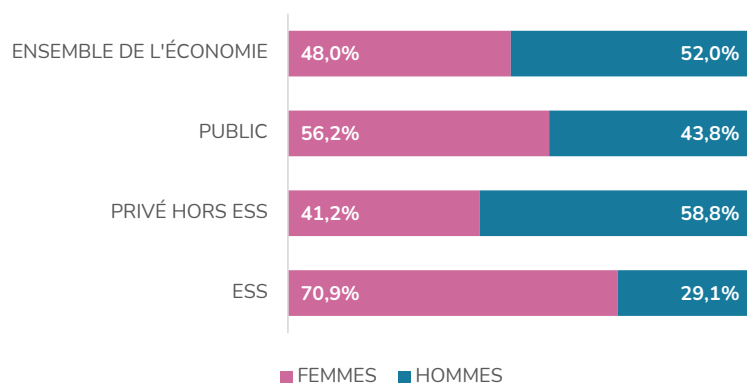
La totalité des établissements de moyennes et grandes tailles de l'ESS

appartiennent au secteur de l'action sociale

PROFIL DES SALARIÉS DANS L'ESS EN CORSE

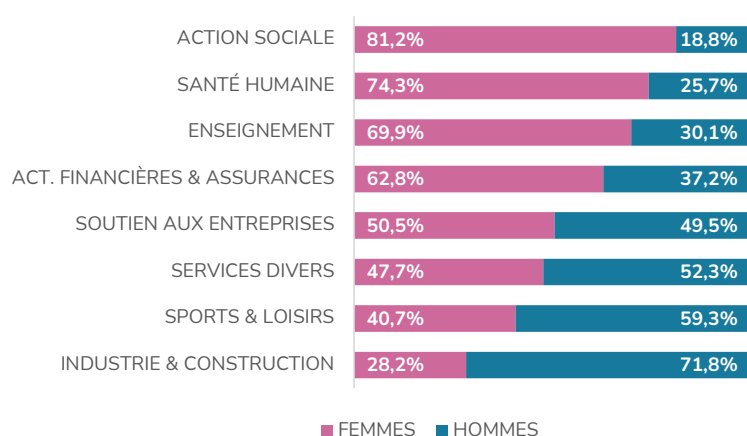
PRUFILE DI L'IMPIEGATI IN L'ESS IN CORSICA

RÉPARTITION DE L'EMPLOI RÉGIONAL PAR GENRE



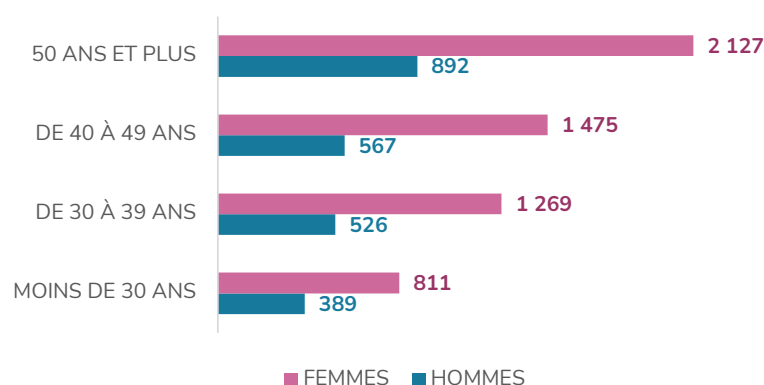
SOURCE : INSEE - FLORES 2019 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT CORSISTAT

RÉPARTITION DE L'EMPLOI ESS PAR GENRE ET SECTEUR D'ACTIVITÉ



SOURCE : INSEE - FLORES 2019 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT CORSISTAT

RÉPARTITION DES SALARIÉS ESS PAR GENRE ET TRANCHE D'ÂGES



SOURCE : INSEE - DSN 2019 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT CORSISTAT

En Corse, alors que moins d'un emploi sur deux est occupé par une femme (48 %), 70,9 % des salariés de l'ESS sont de sexe féminin, le taux le plus élevé de tous les champs économiques.

Cette sur-représentation des femmes s'explique en partie par la présence importante de structures de l'ESS dans des domaines d'activités où les emplois féminins sont traditionnellement élevés : l'éducation (69,9 % de femmes), la santé (74,3 %), l'action sociale (81,2 %).

Les quatre premiers métiers exercés par les femmes dans l'ESS sont le métier d'aide à domicile, d'aide-soignante, d'enseignante et d'agente de services hospitaliers.

Dans les 15 années à venir, plus de 3 000 salariés œuvrant dans l'ESS partiront à la retraite, soit 37,5 %, dont 2 127 sont des femmes.

Les métiers qui vont se trouver le plus en tension, avec plus de la moitié de leurs effectifs qui partiront à la retraite sont :

- les médecins salariés : 70,9 %
- les cadres de l'intervention socio-éducative : 53,8 %
- les cadres des services administratifs et financiers : 51,6 %.

En terme de volume, les secteurs de la santé et de l'action sociale sont les plus concernés :

- les aides à domicile, aides ménager(ères), travailleur(se)s familiales : 757
- les agents de service hospitaliers : 132
- les aides-soignants : 130

LES PREMIERS MÉTIERS DE L'ESS

	EFFECTIF	PART (%)	50 ANS ET +	PART DES 50 ANS ET + (%)
AIDES À DOMICILE, AIDES MÉNAGER(ÈRE)S, TRAVAILLEUR(SE)S FAMILIALES	1 712	21,3	757	44,2
AGENTS DE SERVICE HOSPITALIERS	318	3,9	132	41,5
AIDES-SOIGNANTS	309	3,8	130	42,1
SECRÉTAIRES	277	3,4	70	25,3
AUTRES EMPLOYÉ(E)S ADMINISTRATIF(IVE)S	237	2,9	69	29,1
ANIMATEUR(TRICE)S SOCIOCULTURELS ET DE LOISIRS	236	2,9	61	25,8
CHARGÉ(E)S DE CLIENTÈLE BANCAIRE	231	2,9	44	19,0
AIDES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES	198	2,5	70	35,4
MONITEUR(TRICE)S ET ÉDUCATEUR(TRICE)S SPORTIFS, SPORTIFS PROFESSIONNEL-LE-S	188	2,3	42	22,3
CADRES DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS	186	2,3	96	51,6
DIVERS PERSONNELS DES SERVICES DIRECTS AUX PARTICULIERS	182	2,3	78	42,9
TECHNICIEN(NE)S (SAUF TECHNICIEN(NE)S TERTIAIRES)	141	1,8	43	30,5
PERSONNEL ENSEIGNANT DU SECONDAIRE ET DU SUPÉRIEUR	139	1,7	SECRET	SECRET
INFIRMIER(ÈRE)S	137	1,7	37	27,0
OUVRIER(ÈRE)S AGRICOLES ET ASSIMILÉS	114	1,4	SECRET	SECRET
EMPLOYÉ(E)S DES SERVICES COMPTABLES OU FINANCIERS	113	1,4	55	48,7
MÉDECINS SALARIÉS	110	1,4	78	70,9
CADRES DE L'INTERVENTION SOCIO-ÉDUCATIVE	104	1,3	56	53,8
PSYCHOLOGUES, PSYCHANALYSTES, PSYCHOTHÉRAPEUTES (NON MÉDECINS)	96	1,2	17	17,7
MONITEUR(TRICE)S ÉDUCATEUR(TRICE)S	85	1,1	18	21,2
Formateur(trice)s	82	1,0	29	35,4
Ouvrier(ère)s qualifié(e)s du bâtiment et des travaux publics	80	1,0	44	55,0

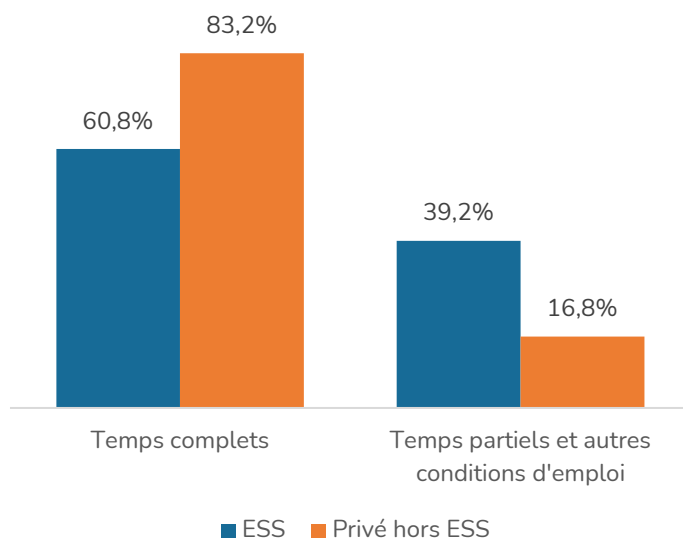
SOURCE : INSEE - DSN 2019 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT CORSISTAT

Lecture : l'ESS compte 188 moniteurs et éducateurs sportifs, et sportifs professionnels, soit 2,3 % des salariés de cette économie. Parmi lesquels 42 sont âgés de 50 ans et plus, soit 22,3 % des employés de ces professions partiront à la retraite dans les 15 prochaines années.

TRAVAILLER DANS L'ESS

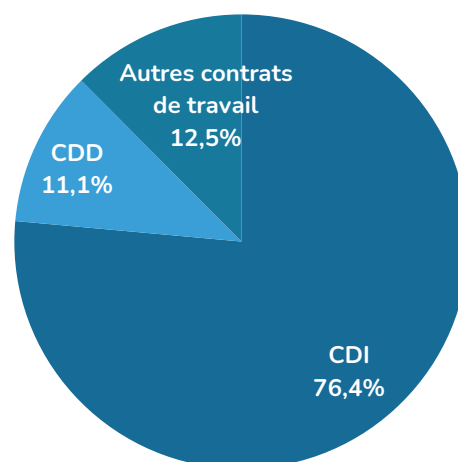
U TRAVAGLIU IN L'ESS

TEMPS DE TRAVAIL DE L'ÉCONOMIE PRIVÉE



SOURCE : INSEE - DSN 2019 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT CORSISTAT

CONTRATS DE TRAVAIL DE L'ESS



De par la grande diversité de secteurs d'activités, de métiers, de structures de l'emploi et de modèles économiques spécifiques à l'économie sociale et solidaire, de fait elle se différencie dans les conditions de travail par rapport au reste de l'économie.

D'abord la part de temps partiel, y est bien plus élevée dans l'ESS (39,2 %) que dans le reste de l'économie privée (16,8 %). Cela s'explique par la spécificité de certains métiers majoritaires, comme les aides à domicile, les animateurs socioculturels ou encore les salariés à contrat aidé.

Le secteur de l'aide à domicile étant dominant et la place des femmes représentative, 80,1 % des contrats à temps partiel de l'ESS sont destinés aux femmes.

Ensuite, il y a dans l'ESS une sur-représentation de contrats à durée déterminée retrouvés dans l'insertion socio-professionnelle de certains publics (contrats aidés, d'insertion, ...). Mais également une

forte présence de contrats courts, saisonniers et intermittents dans la culture, le tourisme social, ou encore les sports et loisirs. Ainsi, cela réduit mécaniquement le poids des CDI (76,4 % de l'emploi) par rapport au reste de l'économie privée (81,7 %).

Néanmoins, l'ESS propose des conditions de travail tout à fait comparables à celles observées dans le reste du secteur privé comme dans le secteur bancaire, l'assurance, l'industrie ou la santé.

Indubitablement, les conditions de travail se répercutent sur les revenus. Aussi, en moyenne annuelle, les salariés de l'ESS perçoivent 14,7 % de moins que dans le reste du privé, et 5,4 % de moins que dans le public. Cependant cela est propre aux associations, car les mutuelles et les coopératives connaissent des rémunérations plus élevées du fait des activités sur lesquelles elles se trouvent (banques et assurances).

L'ESS EN INFRA RÉGIONAL*L'ESS INFRAREGIUNALE*

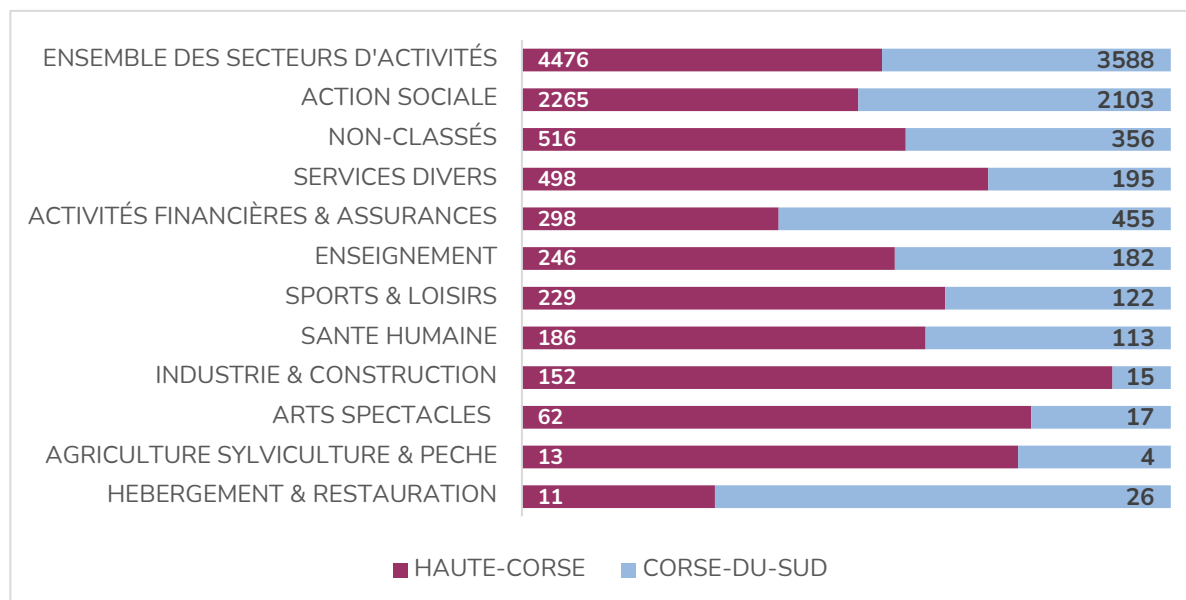
SOURCE : INSEE - FLORES 2019 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT CORSISTAT

		HAUTE-CORSE	CORSE-DU-SUD
ASSOCIATIONS	Établissements	509	378
	Effectifs au 31/12	3 613	2 513
COOPÉRATIVES	Établissements	57	27
	Effectifs au 31/12	550	427
MUTUELLES	Établissements	41	27
	Effectifs au 31/12	313	648
FONDATIONS	Établissements	1	0
	Effectifs au 31/12	Secret	
TOTAL	Établissements	608	432
	Effectifs au 31/12	4 476	3 588

L'ancien département de la Haute-Corse compte à la fois plus d'établissements et d'emplois ESS que celui de la Corse-du-Sud parmi tous les statuts juridiques.

Le nord enregistre un taux de 5,5 % sur l'emploi total du département et le sud de 4 %.

RÉPARTITION DE L'EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ DANS LES DÉPARTEMENTS



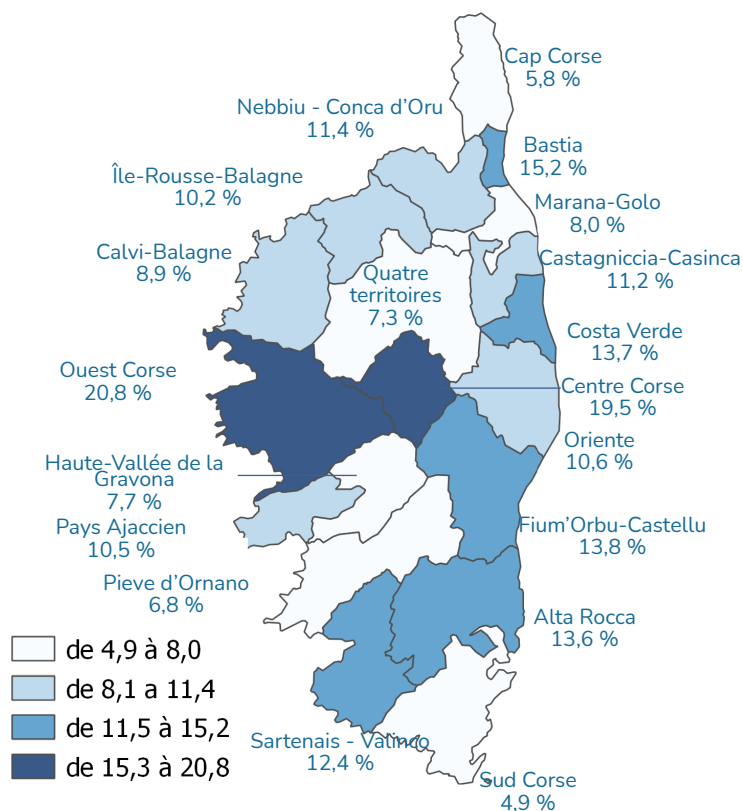
Lecture : l'ancien département de la Corse-du-Sud enregistre 122 salariés de l'ESS dans le secteur des Sports&Loisirs, ils sont 229 en Haute-Corse

L'ESS À L'ÉCHELLE DES INTERCOMMUNALITÉ

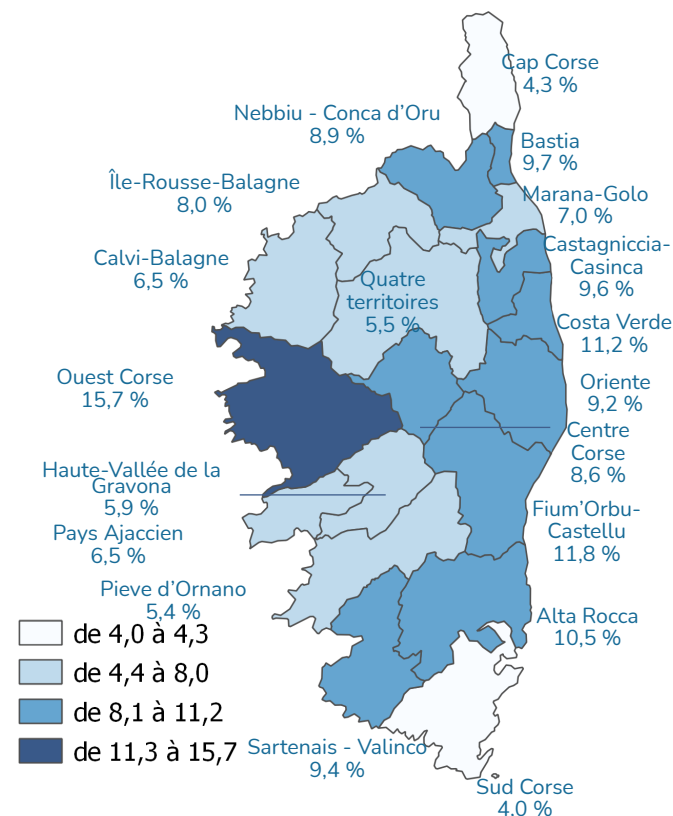
L'ESS TRÀ L'INTERCOMMUNALITÀ

SOURCE : INSEE - FLORES 2019 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT CORSISTAT

PART DE L'ESS DANS L'EMPLOI PRIVÉ



PART DE L'ESS DANS L'ENSEMBLE DE L'EMPLOI



Lecture : au sein de la communauté de communes du Centre Corse, l'ESS représente 19,5 % de l'emploi privé et 8,6 % de l'emploi total.

L'économie sociale et solidaire émerge le plus souvent des besoins des territoires et de leurs acteurs qui souhaitent y apporter une réponse collective. Son poids parmi les emplois ou les établissements d'une même région peut ainsi fortement varier, allant par exemple de 4 % de l'emploi au sein de la communauté de communes du Sud Corse à 15,7 % dans celle de Ouest Corse.

C'est en effet dans ces territoires éloignés que l'ESS sait répondre aux besoins spécifiques des populations et des entreprises car ils sont plus faiblement pris en charge par la

collectivité ou le secteur privé lucratif, des territoires fragilisés et/ou isolés, où les taux de chômage et de pauvreté sont plus importants.

En milieu rural isolé, l'ESS est un levier d'emploi grâce à l'implantation de ses établissements sociaux et sanitaires, ses services d'aide à domicile ou ses activités de soutien à l'économie (coopératives agricoles, groupements d'employeurs, ...). Elle participe de fait à la résorption des inégalités sociales et territoriales.

MÉTHODOLOGIE

MISSION D'OBSERVATION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN CORSE

MISSIONI D'USSIRVAZIONI RIGHJUNALI DI L'ECUNUMIA SUCIALI È SULIDARIA IN CORSICA

La mission d'observation de l'ESS en Corse fait partie du dispositif de mesure et d'observation de l'ESS en France et dans les régions, réseau de compétences et d'expertise mis en place par les CRES(S) et le CNCRES. Lieux de convergences et de mutualisation des travaux sur l'ESS, les observatoires de l'ESS s'appuient sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires, afin d'assurer leurs fonctions d'étude, de veille, d'aide à la décision et de prospective.

LE PÉRIMÈTRE DE L'ESS

U PERÌMETRU DI L'ESS

Une collaboration entre les CRES(S) en France, la Délégation Interministérielle à l'Innovation, à l'Expérimentation Sociale et à l'Économie Sociale (DIIESES) et l'INSEE a permis d'engager une réflexion sur la spécificité des statistiques de l'économie sociale et solidaire aboutissant en 2008 à une normalisation du périmètre du champ d'observation. L'utilisation de ce périmètre statistique offre une lecture cohérente et harmonisée entre territoires et au fil des années, tout en étant compatibles avec d'autres sources de données.

La loi de l'ESS de juillet 2014 introduit une définition inclusive de l'ESS et élargie ainsi son périmètre d'observation.

Le périmètre regroupe les établissements sous catégories juridiques d'association, coopérative, mutuelle et fondation (économie sociale).

SOURCE FLORES 2019

Ensemble de fichiers de micro-données qui décrivent l'emploi salarié et les rémunérations au niveau des établissements. L'objectif principal est de servir de base à des études nationales, ou le plus souvent, locales, pour décrire le tissu économique d'un territoire donné jusqu'au niveau de la commune.

Flores couvre l'ensemble de l'emploi salarié, quel que soit le secteur d'activité et le type d'employeur (public ou privé, y compris les particuliers employeurs).

Flores est construit pour l'essentiel à partir du fichier « Tous salariés » (anciennement appelé « DADS Grand format »). La mise en forme et le niveau de détail sont adaptés pour une utilisation plus facile par les chargés d'étude.



CRESS Corsica

Chambre Régionale de
l'Économie Sociale et
Solidaire de Corse

**Agence de Développement
Économique de la Corse**

Maison du Parc Technologique

ZA d'Erbajolo

20 600 Bastia

helene.maestracci@adec.corsica

www.adec.corsica

**Chambre Régionale de l'Économie
Sociale et Solidaire en Corse**

4 avenue Castellani

Quartier Saint-Joseph

20 090 Ajaccio

contact@cress.corsica

www.cress.corsica